



A Carcassonne, le 20 mai 2020

Point de situation COVID-19 dans l'Aude **Semaine du 18 mai**

➤ **Respect des mesures de sortie progressive du confinement, notamment à l'occasion du week-end de l'Ascension**

La sortie progressive du confinement entraîne mécaniquement une hausse du nombre de contacts et donc du nombre de contaminations potentielles. La préfète de l'Aude appelle ainsi une nouvelle fois les Audoises et les Audois, à l'approche du long week-end, à poursuivre le strict respect des mesures barrières définies à l'article 1^{er} et en annexe du décret du 11 mai 2020 : distanciation physique d'au moins 1 mètre entre personnes, pas de regroupement de plus de 10 personnes sur la voie publique, lavage régulier des mains, port du masque lorsque les règles de distanciation ne peuvent pas être garanties.

Les Audoises et les Audois pourront profiter ce week-end de la dizaine de plans d'eau et de la trentaine de plages et étangs du littoral audois dont l'accès a été autorisé sur demandes des maires, mais en respectant strictement les conditions fixées : pique-niques et barbecues interdits, pas de consommation d'alcool, pas de regroupement de plus de 5 personnes hors cellule familiale pour ce qui concerne le littoral.

Pour veiller au respect de ces mesures, 150 gendarmes par jour en moyenne sont mobilisés, pour une centaine d'opérations de contrôle réparties sur le département, avec un prisme sur les plages et autres bases de loisirs. Côté police, une trentaine d'opérations de contrôles routiers seront organisés à l'occasion desquels les justificatifs pour les déplacements de plus de 100 km seront vérifiés, de même que dans les gares.

Depuis le 11 mai, une dizaine de PV pour non-respect de ces restrictions de déplacement de plus de 100 km ont été pris en zones police et gendarmerie. Dans les transports en commun, dans les gares, le port du masque est globalement bien respecté.

➤ **Situation sanitaire**

Actuellement 20 personnes restent hospitalisées, dont 3 en réanimation. Le nombre de décès n'a pas évolué depuis le déconfinement progressif, avec 55 décès à l'hôpital. La situation des EHPAD reste également stable.

Suite aux premiers dépistages massifs de plusieurs EHPAD au mois d'avril, une 2^{ème} campagne de tests est organisée. Dans ce cadre, plusieurs personnels de l'EHPAD de Quillan ont de nouveau été testés, dont certains positivement. Par précaution, la préfète de l'Aude a décidé le 17 mai dernier la fermeture des écoles fréquentées par des enfants de ces personnels soignants. Les résultats des enfants sont revenus négatifs. La décision de réouverture de l'école sera prise d'ici la fin de semaine dans l'attente de derniers tests complémentaires .

Par ailleurs, un cluster a été détecté sur une section d'élèves gradés du 4e Régiment étranger (4e RE), basé à Castelnaudary. Un des stagiaires, présentant des symptômes, a été testé positif au COVID-19. Des dépistages massifs ont donc été organisés. Sur les 52 sous-officiers, caporaux-chefs et légionnaires qui constituent cette section, 30 ont eu un résultat positif. Aucun ne présente de symptômes. L'ensemble de cette section a été confinée, dès le 14 mai, dans une ferme d'instruction du régiment, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Castelnaudary, dans laquelle elle venait de commencer son instruction. Ces mesures sanitaires ont été prises par le commandement et le centre médical des armées de Castelnaudary, qui travaillent en étroite liaison avec l'ARS Occitanie et les services de la Préfecture de l'Aude. Ce cluster, qualifié de « maîtrisé » par Santé Publique France, n'inspire pas à ce stade d'inquiétude du fait des faibles brassages des stagiaires avec l'extérieur.

➤ **Cellule territoriale d'accompagnement à l'isolement (CTAI)**

La cellule territoriale d'accompagnement à l'isolement (CTAI) a été installée par la préfète de l'Aude le 14 mai dernier. Confiée à la DDCSPP, elle est composée de l'ARS, de la CPAM, de la CAF, du Conseil départemental et de SOS Solidarités qui gère le centre d'hébergement de Carcassonne dédié à la prise en charge de malades du Covid-19 ne pouvant être isolés à domicile.

Outre l'orientation éventuelle vers ce centre d'hébergement dédié, la CTAI a pour mission le suivi social et la prise en compte des besoins logistiques (transports, courses, ...) en lien avec le réseau associatif et les CIAS/CCAS des collectivités. Trois personnes ont été orientées depuis le début du déconfinement vers le centre dédié. Les personnes testées positivement au Covid-19 et identifiées par les professionnels de santé comme nécessitant un accompagnement individuel, y compris à domicile, peuvent appeler le numéro dédié mis en place par la DDCSP et accessible 7 jours sur 7.

➤ **Distribution et prise en charge de masques par la préfecture**

La préfecture de l'Aude a été dotée début mai de 120 000 masques chirurgicaux, destinés à équiper les agents des services de l'État et de ses opérateurs en contact avec le public. En outre, elle a reçu 14 000 masques en tissu pour les personnels de l'État et certains publics vulnérables. 42 communes se sont déjà rapprochées de la préfecture pour faire bénéficier de ces masques certains de leurs administrés les plus fragiles.

18 000 masques seront également prochainement remis au Grand Narbonne et 16 000 à Carcassonne Agglo, en tant qu'autorités organisatrices des transports.

Enfin, la préfète de l'Aude a communiqué aux collectivités les modalités de prise en charge à 50 % par l'État du coût des masques livrés entre le 13 avril et le 1er juin.

➤ **Soutien économique**

- **Chiffres chômage partiel** : 7638 demandes ont été reçues pour 21,671 millions d'heures représentant 45 000 salariés de 6600 établissements. 9 800 autorisations ont d'ores et déjà été payées pour environ 20 millions d'euros.
- **Chiffres fonds de solidarité** : 14 500 entreprises ont bénéficié de cette aide pour 19 M€ (2800€ en moyenne).
- **Prêt garanti par l'État (PGE)** : 2 649 entreprises en ont bénéficié pour 319,54 M€. Les principaux secteurs bénéficiaires sont : commerces automobiles 26%, hébergement restauration 20%, construction 13%.

➤ **Vie quotidienne**

- Plusieurs services rouvrent leurs portes au public, le plus souvent sur RDV. Les déchetteries ont retrouvé un fonctionnement quasi-normal, les CMS du département accueillent de nouveau sur RDV, et la préfecture a rouvert ses portes aux usagers, sur RDV également. A noter que depuis le 11 mai, la préfecture a reçu 112 personnes, notamment pour les titres de séjour, récépissés, autorisations provisoires de séjour et visas de long séjour.
- Dérogations préfectorales :
- Outre l'arrêté autorisant l'accès aux plages du 15 mai dernier, la préfète de l'Aude a publié une dizaine d'arrêtés autorisant l'accès aux plans d'eau suivant : Bram, Carcassonne (Cavayère), Lacombe, Puivert, Villemagne, Argens Minervois, Salles sur l'Hers, Cuxac Cabardès, La Pomarède et Belcaire. La consommation d'alcool y est interdite.
- En outre, la préfète a autorisé la navigation de bateaux à passagers de type touristique, sans restauration, et sans franchissement d'ouvrages de navigation sur le canal du Midi. Toute personne de onze ans ou plus doit y porter un masque de protection. La règle de distanciation physique d'un mètre devra également être strictement appliquée. La navigation de bateaux et engins de plaisance, privés ou de location, est également autorisée, à titre dérogatoire, à compter de ce week-end, sans franchissement d'ouvrages.
- Une dizaine d'arrêtés de dérogation permettront aux visiteurs locaux de pouvoir accéder aux musées et monuments suivants : musée de la truffe (Villeneuve minervois), château de Villerouge-Termenès, centre culturel Les Essarts (Bram), châteaux d'Aguilar (Tuchan), de Peyreperouse, de Saissac et de Lastours, domaine de l'Abbé Saunière (Rennes le château), Abbaye de Narbonne (Fontfroide), Abbaye de Lagrasse (partie privée et publique).